

**Date :** 28/02/2023  
**De :** Ressources Humaines  
**Objet :** Elections membres CSE

Conformément à la législation en vigueur, les élections des membres du CSE seront prochainement organisées.

Les élus du Comité Economique et Social (CSE) ont pour rôle :

- D'assurer une expression collective des salariés,
- D'être l'interlocuteur privilégié de la Direction sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise,
- De promouvoir les bonnes pratiques en terme de santé et sécurité au travail.

Pour rappel, le premier tour de scrutin est exclusivement réservé aux listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentatives.

Si, lors du premier tour, aucune organisation syndicale représentative ne présente de candidats ou si le quorum n'était pas atteint, il sera organisé un second tour avec des candidatures libres.

Les organisations syndicales représentatives seront invitées à négocier le protocole d'accord préélectoral.

La date du 1<sup>er</sup> tour envisagée est le 16/05/2023 et le 30/05/2023 pour le second tour.

Toutes les modalités de l'organisation de ces élections vous seront communiqués dans les délais impartis.

Le service RH reste bien évidemment à votre disposition pour toutes questions.

